INAMI
Institut National d'Assurance Maladie • Invalidité

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Correspondant : Eric TEUNKENS
Conseiller
Tél.: 02/739 73 49 **Fax :**
E-mail :
Nos réf. : ET/novembre 09/NH **Bruxelles, le**

Madame, Monsieur,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

Au début du mois de novembre 2009, vous serez appelé à participer à la campagne de vaccination contre la grippe A/H1N1 pour vos patients.

Relativement aux modalités de prise en charge des honoraires réclamés dans ces circonstances, il est prévu que l'honoraire réclamé pour la consultation ou la visite soit remboursé intégralement au patient moyennant indication sur l'attestation de soins délivrée de la mention spécifique « **VGA** » (pour Vaccination Grippe A/H1N1) et que les trois conditions suivantes soient remplies : que le médecin de médecine générale se soit approvisionné chez le pharmacien, qu'il ait administré personnellement le vaccin et qu'il ait réalisé l'enregistrement de la vaccination (pour les modalités pratiques liées à cet enregistrement, veuillez consulter le site- web mentionné ci-après).

Les règles habituelles dans le cadre de l'assurance maladie invalidité concernant le tiers payant sont et restent d'application. Ainsi, en cas de situation de tiers payant social, les honoraires des prestations avec mention VGA bénéficieront d'un versement intégral au profit du médecin qui a attesté.

Dès lors qu'il est plus que souhaitable que la vaccination puisse atteindre le plus grand nombre de personnes dites à risque, **la Commission nationale médico-mutualiste recommande aux prestataires concernés qui n'ont pas adhéré aux termes de l'Accord national médico-mutualiste, de respecter la dimension de gratuité prévalant dans ce cadre spécifique et dès lors, de maintenir les honoraires réclamés au niveau du tarif découlant de l'application dudit Accord**.

Pour toutes informations complémentaires concernant les groupes à risques et concernant les modalités pratiques d'administration du vaccin, nous vous renvoyons aux informations que vous aurez reçu par ailleurs du comité de coordination interministériel Influenza (http://www.influenza.be).

Nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, Chères Consœurs, Chers Confrères, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Johan De Cock,
Président Commission Nationale
Médico-mutualiste

Henri De Ridder,
Directeur général
Service des soins de santé